



Genève, le 20 décembre 2019

Rapport d'activité 2018-2019

(1^{er} décembre 2018 – 30 novembre 2019)

1. Bases légales

- Loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCof - A 2 20);
- Règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCof - A 2 20.01);
- Articles 15 et 16 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (LaLCR - H 1 05) et l'article 11 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989 (RaLCR - H 1 05.01).

2. Compétences du CODEP

Les séances du Conseil des déplacements (CODEP) ont été présidées par M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures (DI).

Le CODEP émet un avis à la demande du département ou formule des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la circulation. Il est associé aux travaux stratégiques liés à la mobilité et peut par ailleurs, en fonction des sujets traités, faire appel à différentes collaborations, notamment celles de représentants du département, des autres départements de l'administration cantonale, des communes et de représentants des milieux intéressés aux questions de la circulation et des transports.

3. Activités du CODEP

Le CODEP a tenu sept séances plénières au cours desquelles il a traité les sujets suivants :

- Retour des membres du CODEP sur le projet lauréat issu de mandats d'étude parallèles (MEP) du pôle urbain de Cornavin en présence de représentants de la Ville de Genève.
- Présentation du paquet de mesures d'accompagnement du Léman Express (LEX), du plan de communication et du schéma des dessertes LEX (horaires) (plusieurs séances).
- Projets autour de Bardonnex et de péage sur le tronçon d'autoroute Annemasse – Saint-Julien.
- Réhabilitation des coussins berlinois.

- Point de situation sur la piste cyclable du Pont du Mont-Blanc et de la moyenne ceinture Quai Wilson, en présence de représentants de la Ville de Genève.
- Démarrage de la démarche du Plan d'action de la mobilité douce 2019-2023 (PAMD), puis présentation d'une première version du PAMD 2019-2023 et, lors d'une troisième séance, retour des membres du CODEP sur le PAMD 2019-2023.
- Task Force Ville-Canton pour la mobilité douce.
- Voie verte : Améliorations et mesures correctives.
- Service d'indemnisation des commerçants en lien avec les chantiers tram.
- Accessibilité des trains : difficulté pour les personnes à mobilité réduite en raison d'un espace entre le quai et l'accès au train.
- Navette autonome prévue à Belle-Idée : présentation du projet pilote faisant partie du projet Avenue de l'Union européenne.
- Suppression de l'arrêt Belle-Idée – présentation du projet de réaménagement.
- Correspondances TPG : question du laps de temps pour effectuer une correspondance.
- Automates dans les bus TPG : apposition d'un logo pour indiquer comment s'effectue le paiement.
- Voie de bus dynamique sur la route de Ferney.
- Organisations internationales : places de stationnement et desserte en transports collectifs.
- Déplacement du CODEP à la Centrale de régulation du trafic (CRT) pour visite et explications.

4. Secrétariat du CODEP

Département des infrastructures.

Direction générale de l'Office cantonal des transports.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- actualisation des données liées au CODEP;
- préparation des dossiers;
- tenue de la liste de participants;
- établissement de l'ordre du jour et des convocations;
- rédaction et communication des procès-verbaux;
- paiement des jetons de participation.

5. Frais du CODEP

- a) Jetons pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)
65 francs par heure
- b) Jetons pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)
néant
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
néant



Serge Dal Busco
Président du CODEP